



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation appui l'intention du ministre Couillard de réglementer les résidences privées et souhaite que le ministre s'associe aux démarches déjà en cours

Montréal, le 12 décembre 2003. Lors d'une intervention à l'Assemblée nationale le 10 décembre dernier, le ministre de la Santé et des services sociaux, M. Philippe Couillard évoquait l'intention de doter le Québec d'un mécanisme de certification et de vérification de la qualité dans les résidences privées qui accueillent des personnes âgées ou des personnes souffrant de problèmes psychiatriques. Le Réseau québécois des OSBL d'habitation appuie une telle démarche.

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation regroupe des organismes sans but lucratif qui offrent des services d'habitation à des clientèles diverses, en particulier aux personnes âgées et à des clientèles fragilisées. Près de 30 000 unités de logement au Québec sont gérées par des OSBL responsables dont la mission première est d'offrir des services de qualité.

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation approuve cette démarche et est d'avis que toute définition de certification par le ministre devrait se faire en collaboration avec les représentants des gestionnaires des immeubles, qui travaillent déjà cette question. « Nous participons déjà à l'intérieur du programme d'appréciation de la clientèle « Rose d'Or » à la définition de normes nationales pour les résidences de personnes âgées. Nous espérons que la démarche du ministre sera issue des travaux de ce comité plutôt qu'effectué en parallèle » a souligné Serge Bergeron, président du RQOH.

C'est ce souci de la qualité des services qui a amené le RQOH et plusieurs de ses partenaires à insister auprès du ministère de la Santé et des services sociaux et auprès également de la Société d'habitation du Québec pour qu'ils se penchent sur les difficultés de financement des services de support communautaires dans ces immeubles. Car au delà de la conformité des immeubles, les services de soutien communautaire qui y sont offerts sont de première importance pour assurer un milieu de vie de qualité aux résidents. Or

les OSBL, par leur mission, s'adressent à des clientèles le plus souvent démunies qui ne peuvent payer pour ces services. Jusqu'ici, les OSBL ont fait des miracles pour assurer des services de qualité mais les forces s'épuisent et les clientèles sont de plus en plus lourdes.

C'est pourquoi, pour le Réseau des OSBL d'habitation, il est crucial que la définition de normes de qualité et d'une certification soit faite simultanément à un programme de financement du soutien communautaire en OSBL d'habitation. Selon Serge Bergeron, « On peut difficilement imaginer que les situations d'abus dans les résidences privées se retrouvent dans les OSBL, mais la qualité des services qui y sont offerts souffrira si une reconnaissance du soutien communautaire et son financement par le ministère de la Santé et des services sociaux ne sont pas mis de l'avant rapidement. »

Déjà, des projets ont dû réduire leurs services et au moins un autre cas porté à l'attention du ministère, l'organisme Mon Chez Nous de Gatineau, qui a failli ne pas ouvrir une résidence pour personnes fragilisées puisqu'il ne pouvait assurer les services de soutien communautaire et qu'une aide d'urgence vient de sauver.

C'est pourquoi, le Réseau québécois des OSBL d'habitation demande une intervention rapide pour trouver une solution globale au problème de financement du soutien communautaire en OSBL d'habitation avant que cette situation ne se reproduise ailleurs.

-30-

information : François Vermette 514-605-6324